**CONVENTION DE PARTENARIAT PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ASSOCIATIF**

**AUTOUR DE LA QUESTION DE …………..**

**DANS LA REGION OCCITANIE**

**Préambule :**

Lors du premier Comité de Pilotage (COPIL) constitutif du Pôle…. (NOM CHOISI) qui s’est tenu le XXXX à XXX, il a été convenu de signer une convention de coopération entre les membres associatifs du Comité de Pilotage, organe de gouvernance du NOM CHOISI, afin d’affirmer le soutien et la participation des associations à la gouvernance du NOM CHOISI.

Les associations membres du COPIL constituent ainsi un « Pôle Territorial de Coopération Associatif », partie prenante du NOM CHOISI. Le Pôle pourrait potentiellement bénéficier d’un poste FONJEP PTCA délivré par la DRAJES Occitanie.

Le NOM CHOISI est animé pour une durée de trois années (20.. - 20..) par l’association XXX.

**Article 1 :**

Il est convenu que les associations membres du COPIL s’engagent dans une démarche de collaboration et de partenariat pour faciliter la réalisation des actions du NOM CHOISI dont les objectifs sont :

Exemples :

accompagner les familles dans leurs démarches pour permettre aux enfants d’intégrer une structure de droit commun

accompagner les professionnels afin de préparer l’accueil de l’enfant en adaptant les modalités d’accueil à ses besoins

assurer une mise en réseau territoriale multi-partenariale (CAF, MDPH / MDA, PMI, Education Nationale, SDJSE, ARS, Associations…) afin de renforcer les collaborations, en prenant soin d’associer les familles

assurer une veille sociale sur la question de l’inclusion des enfants en situation de handicap et mener des actions de sensibilisation et de communication

**Article 2 :**

Cette convention est signée par :

* L’Association X, représentée par … et située …
* L’association Y, représentée par … et située …
* L’association Z, représentée par … et située …
* …..
* Et l’association Porteuse, représentée par XXXX, et située

**Article 3 :**

L’association porteuse s’engage à animer le NOM CHOISI pour une durée minimale de 3 années, dans un esprit de coopération et d’intégration des actions réalisées par le NOM CHOISI dans l’environnement existant sur la région Occitanie et en complémentarité avec tous les acteurs présents sur le territoire.

De leur côté, les associations X, Y, Z….. s’engagent  à :

* participer au COPIL du ….dans la durée
* participer, en fonction des sujets traités et selon leur intérêt, aux réunions du Comité Technique (COTEC) qui pourront être organisées
* participer aux échanges d’informations et de bonnes pratiques
* de façon générale, et dans le respect des prérogatives de chaque acteur, collaborer avec le NOM CHOISI, afin de faciliter la réalisation de ses objectifs sur le territoire, au bénéfice du public….
* …………

**Article 4 :**

Les associations attestent également respecter :

- un mode de fonctionnement démocratique

- des règles de transparence financière

- la convention collective de référence

- les principes et valeurs de la charte des engagements réciproques.

et qu’elles souscrivent au contrat d’engagement républicain annexé au décret pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

**Article 5 :**

La durée de cette convention est de trois années : 20.., 20.. et 20... Un bilan de cette coopération sera réalisé chaque année, dans le cadre du COPIL du NOM CHOISI.

Cette convention est modifiable par avenant, notamment pour par exemple accueillir d’autres associations volontaires ou pour préciser des éléments de coopération.

Fait en X exemplaires, le ……….

Noms, tampons, signatures de tous les membres